LOCALEMENT EXIGEONS !

- **Le remplacement de tous types d'absences** : garantir un Service Public de qualité et des conditions de travail décentes ;
- **La titularisation des agents contractuels :** arrêter la pratique de nos employeurs qui exigent 4, 5 ou 6 ans d'embauche sous contrat avant une éventuelle stagiarisation ;
- **La fin de l'opacité des avancements** : ouvrir au maximum les postes pour garantir un examen objectif sur la manière de servir ;
- **Le respect de la loi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes :** faire disparaitre les différences de revenus et d'avancements ;
- **L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du salaire brut** pour compenser la cherté du logement ;
- **Le rétablissement du congé libérable,** ainsi que la prime de départ à la retraite ;
- **L'attribution de jours de congés supplémentaires** pour pénibilité venant en diminution du temps de travail ;
- **L'extension de l'allocation transport** aux agents de nos collectivités même s'ils résident hors de la métropole ;
- **Un accès au tarif stationnement résident** (parcmètre) pour les agents ayant des difficultés à se garer.

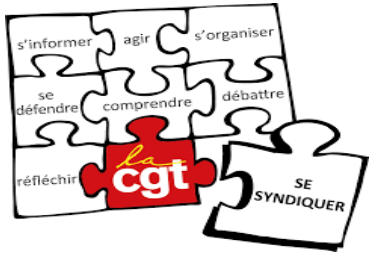

NATIONALEMENT REVENDIQUONS !

- Le retrait de la loi Fonction Publique ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite ;
- Le retrait du projet de système de retraite par points voulu par le gouvernement ;
- La possibilité d'un départ dès 60 ans dans tous les secteurs professionnels ;
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité, sans que celle-ci ne puisse être inferieure au SMIC ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques ;
- Le dégel immédiat du point d'indice et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des Services Publics ;
- L'arrêt des suppressions de postes et le recrutement massif d'emplois statutaires ;
- La réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations ;
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine.

La CGT appelle à faire

du 24 septembre,

une journée de mobilisation massive

24 SEPTEMBRE 2019

MAIRIE DE NICE
MÉTROPOLE NCA
CCAS DE NICE

STATUT

RETRAITE

SALAIRE

SERVICE PUBLIC

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
la cgt
NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

33 AVENUE JEAN MÉDECIN
06000 NICE
04.97.13.24.11 ou
04.89.98.14.51
L'Arénas—Immeuble le Phare
405, promenade des Anglais
06202 Nice cedex 3 BP 3087
Syndicat.cgt@ville-nice.fr

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Le 1er août, le Conseil Constitutionnel a déclaré conforme la réforme du projet de loi concernant la Fonction Publique.

À l'inverse des propositions portées par les Organisations Syndicales, ce projet de loi remet profondément en cause la Fonction Publique et notamment le versant Territorial.

De quoi s'agit-il ?

- Une refonte des instances paritaires, notamment avec la création d'une instance unique, le Comité Social Territoriale. C'est-à-dire la suppression des CHSCT.
- Les missions des CAP recentrées sur le champ disciplinaire, c'est-à-dire qu'elle ne seront plus consultées pour les questions liées aux mutations, aux détachements et à l 'avancement.
- Le recours massif à des emplois contractuels sur l'ensemble des emplois avec la possibilité d'embauche sur des contrats de mission ponctuelle. Cette mesure ne fera que renforcer la privatisation des Services Publics, et développer la précarisation des agents.
- La création d'un dispositif de rupture conventionnelle permettant à l'employeur à tout moment de proposer le départ d'un agent fonctionnaire titulaire avec des indemnités fixées par décret .
- La fin des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (1607heures) signifiant la remise en cause des accord locaux .
- Le développement de l'individualisation, des logiques de concurrence entre agents et d'une conception des missions centrées sur des objectifs quantifiables .
- L'encadrement et la suppression du droit de grève, notamment pour les agents de l'Éducation, de la Petite Enfance, du Nettoiement et de l'Administration.

Jamais les garanties individuelles et collectives des agents n'ont été autant remises en cause, jamais le déni de démocratie sociale n'a été aussi fort.

RÉFORME DES RETRAITES

Le Gouvernement défend une réforme injuste, individualiste et qui poussera une grande partie des retraités à vivre dans la précarité et les travailleurs à s'épuiser au travail avant de pouvoir partir à la retraite.

Le système Macron par point est injuste !

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décôtes recule l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans.

Vers la fin de notre système de retraite calculé en trimestre et des mécanismes de solidarité.

Dans un système à points, il n'y a pas de périodes retenues mais non cotisées. Avant de pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les phases de maladies, d'invalidité, il faudra décompter une période de carence plus ou moins longue : 30 jours perdus pour un arrêt maladie.

Double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30% : les mauvaises années vont être comptabilisées (petits salaires, temps partiels subis, périodes de chômage ou de précarité …), en lieu et place des meilleures années actuellement.

Cela peut changer et donc baisser chaque année.

La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique. En cas de récession économique ou d'explosion du nombre de départs à la retraite, le point baissera et la pension sera plus faible.

RÉFORME DES RETRAITES

Un système par points au service de la finance au détriment des retraités.

Avec ce système, c'est la disparition des 42 régimes de base et complémentaires existants qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles. C'est surtout la suppression des dispositifs de départs anticipés liés à la pénibilité pour de nombreux travailleurs.

Les agents de la Fonction publique, grands perdants de la réforme

Sur 4 points précis, les fonctionnaires ont tout à craindre de cette réforme :

- Le calcul sur les 6 derniers mois est fondé sur la grille de carrière linéaire des fonctionnaires. L'intégration des primes ne compensera pas la sous-rémunération du début de carrière, parfois sous le SMIC en catégorie C.
- Le gouvernement entend supprimer les 5 ans de départ anticipé aux agents qui ne portent pas l'uniforme, et dont le métier peut être exercé dans le privé. Le compte personnel de prévention du privé, avec deux ans au maximum de départ anticipé, serait étendu à la Fonction publique, au nom du principe « travail égal, retraite égale ».
- En totale contradiction avec ce principe, l'intégration des primes dans le calcul du montant de la retraite accroît les inégalités entre les fonctionnaires faisant le même travail. Alors que la valeur du point d'indice est gelée, les agents seront tributaires de leurs employeurs qui décideront de l'augmentation des primes.
- La pension de réversion des fonctionnaires est aujourd'hui sans condition d'âge et de plafond de ressources. La réforme veut introduire une condition d'âge et un plafond de ressources, qui va largement léser les veuves et veufs.

AVEC SA RÉFORME, LE GOUVERNEMENT

MACRON VEUT BAISSER TA RETRAITE